

Cas Les Portes du Soleil VS (communes de Champéry, Monthey, Troistorrents et Val d'Illeiz)



Chiffres et faits

Le domaine skiable des Portes du Soleil a été créé il y a plus de trente ans sur territoires suisse et français. Jusqu'au milieu des années 90, les sociétés de remontées mécaniques ont dicté leur volonté et agrandi leurs installations sans oppositions. L'implantation illégale de canons à neige, puis des drainages et captages d'eau dans des marais, ont attiré l'attention des organisations de protection qui ont porté plainte ou formulé des oppositions aux nouveaux projets disparates et non coordonnés. Face à ces situations, les autorités locales, régionales et cantonales ont unanimement reconnu la nécessité de «faire de l'ordre là où il n'y en avait pas». Un processus de médiation a été mis en place, permettant d'aboutir à une planification globale de la partie suisse des Portes du Soleil, signée par tous les partenaires en avril 2006. A la fin de janvier 2007, cette planification a été soumise aux assemblées primaires des communes, qui toutes l'ont acceptée, sauf Val d'Illeiz. Pour le moment, la situation n'est pas débloquée, mais les organisations environnementales ne sont pas considérées comme responsables de l'échec de la votation populaire.

Raison de l'intervention

Atteintes répétées aux biotopes marécageux, construction de routes et pistes/terrassements en altitude, défrichements illégaux, projets non coordonnés, absence de mesures de protection ou de compensation, prélèvements d'eau en sites marécageux ou en lacs protégés pour l'enneigement artificiel, zones à bâtir anarchiques et surdimensionnées.

Echos

Le préfet, les députés locaux et les médiateurs se sont fortement engagés en faveur de la planification globale, dont ils ont reconnu l'absolue nécessité. Le canton, administration et Conseil d'Etat, ont approuvé la démarche malgré une certaine retenue. La particularité de la situation est que les intérêts des sociétés de remontées mécaniques (réduction des coûts par rationalisation, réduction de l'enneigement artificiel, réduction du nombre des installations, etc.) rejoignent les préoccupations des organisations (diminuer les impacts, créer des zones non touchées, rétablir un équilibre écologique dans les milieux sensibles, etc.).

Liens/Personne de contact

Roman Hapka, SL-FP, tél.: 031 377 00 77

Thierry Largey, Pro Natura Valais, tél. 027 322 94 28